



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 206-2025

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du Règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°206-2025 suivante :

Nature et effet :

Régulariser l'implantation d'un bâtiment résidentiel existant;

- À une distance de 7,47 mètres de la limite avant de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 8 mètres (dérogation de 0,53 mètre);
- À une distance de 6,84 mètres de la limite arrière de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 10 mètres (dérogation de 3,16 mètres).

Régulariser la marge latérale du patio arrière à une distance de 0,25 mètre de la limite de propriété, alors que la réglementation exige un minimum de 1,5 mètre (dérogation de 1,25 mètre).

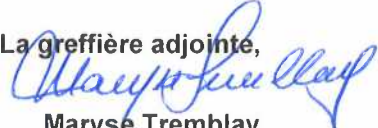
Identification du site concerné : Lot 5 269 546 correspondant à une propriété située au 27, rue Saint-André à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, le 15 septembre 2025, à 18 h 30 à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 27 août 2025.

La greffière adjointe,

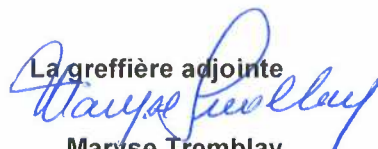

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 27 août 2025 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 27 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 août 2025.

La greffière adjointe,


Maryse Tremblay